

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 janvier 2022

L'an 2022 et le jeudi 12 janvier, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie des Tourrettes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Laval, Maire de la commune des Tourrettes.

Présents : Emmanuelle Antigny, Anne Chauvet, Caroline Martinand, Christelle Degiorgis, Valérie Ragel, Jean-Pierre Laval, Lionel Fargier, Emmanuel Dumas, Francis Roth, Jean-Sébastien Silve.

Isabelle Arn Secrétaire de Mairie

Excusés ou absents : Margaux Millier, Christophe Labrosse, Esther Gallopin, Bernard Chaix, Fabien Lepage.

Invité : Grégory Genevet

Monsieur Jean-Sébastien Silve a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

En préambule de l'ordre du jour, le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole pour rappeler le code de déontologie pour l'ensemble des membres du conseil municipal qui doivent signaler quand une délibération les concerne directement ou indirectement, quand ils ont un intérêt direct ou indirect. Il rappelle également que chaque élu a une « bannette » dans laquelle il peut trouver son courrier, des infos... Il informe également le conseil municipal du départ de Sonia Bonnifacy qui a adressé un courrier au conseil municipal : elle a déménagé à Dieulefit. Enfin, le Maire a souhaité offrir un présent à chacun des membres du conseil municipal pour les remercier de leur présence à ses côtés, et de leur investissement pour la commune.

Délibérations

1. Délibération 2023.01.12.01

Objet : réitération de la demande de subvention pour le préau de l'école primaire

En 2022, le conseil municipal avait déjà validé cette demande de subvention...

Jean-Pierre Laval : « C'est du réchauffé. C'était une subvention acquise mais l'Etat n'avait plus l'argent pour nous le verser donc nous devons redélibérer pour représenter le dossier. C'est juste administratif. »

Le Maire propose au Conseil Municipal de construire un préau dans l'espace libre de l'enceinte réservée à l'école. L'étude confiée au Cabinet d'Architecte (SARA ARCHITECTUREECO) prévoit un préau de 100m²environsoiten structure métal et couverture polycarbonate soit sur pilier béton et structure bois avec couverture en polycarbonate. Il propose également de créer une ouverture sécurisée et piétonnière côté Avenue du Blomard afin de fluidifier le stationnement des véhicules des parents d'élèves. L'estimation économique réalisée par l'architecte est fixée à 82 067€ HT ce qui entraine un investissement global d'environ 97 505€TTC.

Anne Chauvet « Le budget est revu à la baisse ? Le projet initial a-t-il été modifié ?
JPL : « Nous devons revoir l'architecte pour finaliser le projet.

Après discussions et débat, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer le préau tel que proposé dans le projet, d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2023 pour financer l'opération, de rechercher toutes les aides et subventions aux taux les plus élevés auprès du Département (au titre du Projet de Cohérence Territoriale), à la Région AURA (dans le cadre du contrat d'Ambition Région), à l'Etat au titre de la DETR/DSIL et de mandater le Maire pour signer tout document et autres nécessaires à la réalisation de cet investissement.

Les travaux sont prévus en juillet-août prochains pour une livraison de l'outil à la rentrée 2023.

2. Délibération 2023.01.12.02

Objet : création d'espaces verts au Logis Neuf

Le 1er adjoint Lionel Fargier, qui a suivi le dossier, prend la parole pour indiquer au conseil municipal que « Pour parachever la création de l'Espace « Le Logis Neuf », il convient de mettre en œuvre la dernière partie des travaux envisagés en végétalisant le site. C'était une promesse de campagne qui d'arborer et de fleurir le village. Il faut donc embellir l'entrée du village pour commencer avec ces terrains vagues autour des commerces. Plusieurs entreprises paysagistes ont été contactées pour effectuer les travaux préconisés par la commune ; deux ont été sélectionnées (Perez Paysages et EURL JB Jardin et Terrassement), la mieux disante et la plus complète est l'entreprise Perez Paysages. Cette entreprise nous propose un projet sympa avec peu d'entretien, peu consommateur en eau, de l'ombre rapidement et pas de risque que les enrobés soient soulevés. J'ai regardé d'autres projets qu'ils ont pu réaliser dans d'autres communes ; ils m'ont l'air très compétents. Ils vont remettre tout propre, les candélabres, les protections en béton...ce seront plus de 280 implantations arbres, arbustes et fleurs qui seront réalisées. »

Caroline Martinand interpelle Lionel Fargier : « Concernant l'abribus, qu'est ce qui va être fait ? »

Lionel Fargier : « Il sera embelli. Il y a déjà la haie végétale derrière et Nexity va reprendre le revêtement avec un bicouche pour accéder à l'arrêt de bus. Concernant la végétalisation du Logis Neuf, il y a un puits perdu qui avait été implanté avec la construction des commerces Il y a un regard et l'entreprise va voir si c'est possible de mettre tout le système d'arrosage dans ce regard ce qui ferait baisser le prix global de 1 000 euros. La plantation est prévue pour mars ou avril... »

Francis Roth : « C'est un peu tard mars avril non ? »

Lionel Fargier « En février encore des gelées »

Emmanuel Dumas « Les arbres sont garantis s'il y en a qui meurent ? »

Lionel Fargier « Oui »

Anne Chauvet « On va avoir une belle allée arborée et au bout ces containers moches. Que peut-on faire ? »

Lionel Fargier ; « Il fait que l'on voit avec l'Agglo si possibilité de les cacher avec une palissade en bois.

Jean-Pierre Laval « Je ne suis pas inquiet pour la plantation et l'aménagement mais plus pour que cet investissement rentre dans le budget... »

Après discussions et débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Perez Paysages pour réaliser les travaux d'embellissement de l'Espace « Le Logis Neuf » au prix de 18 328 € HT soit 21 994.75 € TTC selon devis n° DV 0000977 du 4 octobre 2022, de mandater le Maire pour signer le contrat et l'ordre de service, de mandater le Maire pour inscrire les sommes nécessaires au budget 2023 et demande au Maire d'obtenir toutes les subventions possibles au taux le plus élevés.

3. Délibération 2023.01.12.03

Objet : Modification du tarif du restaurant scolaire

Le Maire laisse la parole à Emmanuelle Antigny, adjointe en charge des affaires scolaires.

Emmanuelle Antigny « Lors du dernier conseil municipal, nous avons validé l'idée de faire en sondage auprès des familles par rapport à la révision du prix de la cantine suite à la hausse des tarifs du prestataire. Ce sondage transmis à tous les parents avait pour but de prendre leurs avis soit sur une augmentation de tarif, soit 4.20 € (0.20 Centimes de plus) avec entrée/plat/laitage/dessert, soit sur un repas à 4 € avec entrée/plat/dessert, soit sur un repas à 4 € avec entrée/plat/laitage. Sur environ 82 familles seulement 21 familles ont répondu, et 12 familles ont répondu favorablement à l'augmentation de 0.20 centimes, 5 familles ont répondu 4 € avec entrée plat et dessert, 1 famille souhaite 4 € avec entrée plat laitage. Et 3 familles veulent que l'on choisisse un autre prestataire. C'est dommage que pas plus de familles aient donné leur avis. On fait avec ce que l'on a. »

Jean-Pierre Laval « Un autre prestataire ça me paraît compliqué. API on l'avait et on s'en est séparé... »

Emmanuelle Antigny : « Concernant le nouveau règlement de la restauration scolaire appliqué à la rentrée, il semble bien accepté et ça fonctionne mieux, on l'a vu sur les premières facturations. Il n'y a plus de collation payée par la Mairie pour le goûter. On demande désormais aux parents de la fournir et Teddy Colas, le directeur du périscolaire a été informé. »

Jean-Pierre Laval : « Nous faisons encore partie des 4 communes seulement sur 27 de l'Agglo à fournir encore le goûter. »

Anne Chauvet : « Cette nouvelle tarification sera mise en place quand ? »

Emmanuelle Antigny : « Après les vacances de février... »

Valérie Ragel ; « Pour exemple, aux Catalins, ils ont augmenté le prix du repas en janvier de 15 centimes sans nous prévenir. »

Lionel Fargier « Avec un tarif à 4,20 €, on se situe comment par rapport aux autres communes de l'Agglo ? »

Jean-Pierre Laval : « Nous sommes dans la moyenne. »

Emmanuelle Antigny : « On vous propose donc d'augmenter le prix du repas à 4,20 € et conserver ainsi le choix avec une entrée, un plat, un laitage et un dessert. »

Francis Roth « C'est le plus simple à gérer. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix à 4.20 € à compter du 1er mars 2023.

4. Délibération 2023.01.12.04

Objet : Pacte de gouvernance – MontélimarAgglo

Conseiller délégué membre de la Commission de l'Agglo « Démocratie Participative – Liens entre les communes », Jean-Sébastien Silve fait une synthèse du contenu du pacte de gouvernance. Après débat, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de Pacte de Gouvernance dont le principe a été approuvé par le Conseil Communautaire de Montélimar-Agglomération en date du 28 septembre 2022.

5. Délibération 2023.01.12.05

Objet : Régime indemnitaire applicable aux agents communaux

Un arrêté de Monsieur Le Maire fixera le coefficient applicable à chacune des catégories d'agents pour l'année à venir. Cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire des agents communaux. Après avoir entendu l'exposé réalisé par Emmanuelle Antigny, adjointe au Personnel, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer un nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux à compter du 1er janvier 2023 ; les crédits seront inscrits au budget communal.

6. Délibération 2023.01.12.06

Objet : Nouveau règlement du service Autorisation de Droit des Sols (ADS)

Le Maire indique que pour le service mutualisé des ADS un règlement de fonctionnement avait été mis en place le 1er avril 2015 ; il a été modifié le 28 septembre 2022 par délibération du Conseil Communautaire pour intégrer la procédure de dématérialisation des autorisations entrée en vigueur le 1er juillet 2022.

Après avoir entendu les explications du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement du service intercommunal pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

7. Délibération 2023.01.12.07

Objet : Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de l'élaboration du PCS, le 1er adjoint Lionel Fargier revient sur l'exercice d'incident nucléaire à la centrale de production de Cruas Meysse du 21 octobre dernier : « Cet exercice a été plutôt un flop. Nous n'étions pas bien informés alors que cet exercice devait nous permettre de tester en grandeur nature notre PCS. Pour rappel une sirène va être installée sur le toit de l'église. »

Pour rappel, le PCS comprend le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), le diagnostic de risques et vulnérabilités locales, l'organisation assurant la protection et le soutien de la population. Il peut être complété par plusieurs mesures et actions mises en place. La commune des Turrettes est concernée par les risques suivants : séisme, nucléaire, transport de matières dangereuses en surface par canalisation, par route et la voie ferrée et la rupture de barrage de Vouglans. La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques « Inondation » approuvé le 26 mai 2014.

Le Maire propose la mise aux normes du PCS actuel. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise au norme du PCS de la commune.

8. Délibération 2023.01.12.08

Objet : Démission de la 3e adjointe

Pour des raisons personnelles et professionnelles, la 3e adjointe, Anne Chauvet a décidé de démissionner de sa fonction d'adjointe mais souhaite rester conseillère municipale. Sa démission a été acceptée et actée par la Préfète de la Drôme. Suite à cette démission, le Maire précise qu'il y a deux hypothèses à envisager : l'élection d'un nouvel 3e adjoint qui serait chargé de l'urbanisme ou la suppression du poste de 3e adjoint et le transfert de la délégation « urbanisme » au 1er adjoint Lionel Fargier.

Jean-Pierre Laval : « L'urbanisme est un vrai métier. C'est une délégation qui prend du temps et qui n'est pas toujours facile. Ça demande des connaissances et de l'investissement personnel. Est-ce qu'il y a une candidate ou un candidat ? »

Aucune candidature. Jean-Pierre Laval : « Je vous propose de confier cette délégation à notre premier adjoint Lionel Fargier. Il a un peu plus de temps aujourd'hui avec sa nouvelle activité professionnelle et je vous demande de supprimer la fonction de 3ième Adjoint. »

Valérie Ragel : « C'est très bien ! »

Christelle Degiorgis : « S'il se sent de le faire... »

Lionel Fargier : « Tout s'apprend et je compte sur Jean-Pierre pour m'aider : »

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité la suppression du poste de 3e adjoint et le transfert de la délégation « urbanisme » à Lionel Fargier, 1er adjoint.

9. Délibération 2023.01.12.09

Objet : Compétence « eau potable »

Le Maire rappelle que la commune des Tourrettes adhère au SEDR de Loriol qui gère le réseau de canalisations dont il est propriétaire et la fourniture de l'eau potable à sa population par l'intermédiaire d'une Délégation de Services Publics (DSP) à la Société Suez.

Jean-Pierre Laval : « Par l'intermédiaire du SEDR, les coûts de revient sont plus facilement maîtrisés que par une régie communale et ainsi le prix de l'eau fournie reste à un prix raisonnable. Je vous demande donc de maintenir le système de DSP à Suez via le SEDR. »

Emmanuel Dumas : « C'est une délibération qui est votée dans toutes les communes adhérentes au SEDR ? »

Jean-Pierre Laval : « Tout à fait. »

Après avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité que la commune des Tourrettes reste adhérente au SEDR et ainsi confie ainsi la gestion de l'approvisionnement en eau potable de la commune à la Société Suez.

10. Délibération 2023.01.12.10

Objet : Modification du temps de travail d'un agent à temps non complet

L'adjoint au personnel, Emmanuelle Antigny prend la parole. « Face à l'augmentation des effectifs des enfants qui déjeunent à la cantine le midi – c'est assez régulier à 90 enfants sur les 122 que compte l'école – nous vous proposons d'augmenter le temps de travail d'Adeline pour qu'elle donne un coût de main le midi pour le temps de préparation du repas. »

Emmanuel Dumas n'a pas pris part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de porter, à compter du 3 janvier 2023, de 19h à 20heures20 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique. Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et notification.

Questions diverses

1/ Fibre optique

Le 1er adjoint Lionel Fargier fait un point sur l'avancement du déploiement de la fibre optique sur la commune.

Lionel Fargier : « J'ai sollicité le chef de projet. La partie réseaux souterrains a été réalisée. Ils rencontrent quelques difficultés pour tirer la fibre d'où les délais initiaux non tenus. Les premières maisons devraient bien pouvoir être raccordées à la fin du premier trimestre 2023.

Emmanuel Dumas : « Par contre le bicouche notamment dans la rue des Acacias, c'est une catastrophe. Ça fait pas longtemps qu'il a été fait et il y a déjà des trous, des différences de niveaux. »

Lionel Fargier ; « Il faut que nous fassions le tour, photos à l'appui, pour revenir ensuite vers la Spie. »

2/ Aire de jeux sur le parvis de la Mairie

En charge du projet, le 1er adjoint Lionel Fargier présente le dossier de l'aire de jeux avec l'appui du document fourni par le prestataire comprenant des visuels.

Lionel Fargier : « L'aire de jeux est en cours de fabrication. J'ai choisi la couleur verte plutôt que le orange initial car c'était plus adapté à l'environnement naturel où sera implantée l'aire de jeux. Le terrassement devrait être effectué le mois prochain et l'installation avant le printemps. »

3/ Mise en place du plan énergie

Le Maire rappelle que la forte augmentation du coût de l'énergie engendre des dépenses supplémentaires importantes pour la commune ce qui nécessite de mettre en place des mesures et des actions pour réduire la consommation et donc la facture énergétique.

Jean-Pierre Laval : « Nous devons tout faire au quotidien pour diminuer la consommation et poursuivre ce que nous avons déjà mis en place. L'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin ; nous avons fait passer une note de service à l'école et aux services techniques pour rappeler les bons gestes à adopter. Nous avons régler le chauffage sur 20°C et enlever les télécommandes. Nous devons aussi utiliser les stocks existants avant de reconduire des commandes automatiques. Cela va rentrer dans les mœurs et nous allons tous avoir le réflexe d'économie d'énergie. »

Anne Chauvet : « Il y a encore l'école qui reste éclairer ou le pôle médical... et sur la N7 il y a un lampadaire sur deux. »

Jean-Pierre Laval « Effectivement, il reste encore des choses à faire et nous y travaillons. »

4/ Conseil Municipal des Enfants

En charge du projet, Valérie Ragel expose au conseil municipal les avancées concernant la mise en place d'un conseil municipal des enfants.

Valérie Ragel : « Après avoir échanger avec les maîtresses et avec des personnes de Saulce qui ont mis en place le même projet récemment, nous avons revu le règlement. Seuls les élèves de CM1 et de CM2 pourront se porter candidats. Plus les élèves de CE2, trop jeunes. Il y aura donc au maximum 6 CM1 et 6 CM2 sur candidatures avec si possible la parité filles/garçons. Il y aura un guide, une intervention sera faite en classe pour expliquer le projet aux enfants qui devront remplir un dossier de candidature. Cela sera mis en place à la rentrée 2023-2024. »

5/ Projet de pastoralisme

Le Maire prend la parole : « J'ai découvert à Marsanne, une action de pastoralisme avec un troupeau de chèvres et de moutons qui broutent les mauvaises herbes et notamment l'ambrosie en campagne ou le long des cours d'eau. J'ai posé la candidature des Turrettes pour l'an prochain en lien avec l'Agglo et le SMBRJ (Syndicat Mixte Bassin Roubion Jabron) pour le nettoyage du Blomard. Il faut étudier la faisabilité de ce projet du Rhône jusqu'au Château. » A suivre...

6/ Point sur les associations

Délégué aux associations et aux animations, Jean-Sébastien Silve a assisté à plusieurs assemblées générales d'associations turretoises ces dernières semaines.

Jean-Sébastien Silve : « J'ai été convié aux AG et pour certaines c'était la première fois depuis notre élection en 2020. Les associations, celles qui sont encore en vie, reprennent pour certaines tout juste leurs activités après la COVID mais ça fait plaisir à voir. L'association des nounous, Les P'tits Turretois, relance ses activités avec un accueil des nounous, au nombre de 7, le mardi matin, tous les 15 jours, à la salle Jean Ferrat en alternance avec les animations du RAM. L'association va faire une demande de subventions pour acheter un peu de matériel et des jeux et jouets pour les enfants. L'amicale cycliste turretoise continue son activité à son rythme avec toujours peu d'adhérents. L'association souhaite proposer une animation lors du prochain Téléthon et réfléchit à la faisabilité d'organiser un cyclocross sur les Turrettes. Pour le comité des fêtes, l'ambiance n'était pas la même... » S'agissant de l'AG du Comité des Fêtes, à laquelle Jean Sébastien SILVE a assisté (J.P LAVAL n'étant pas disponible ce jour là) avant la démission du bureau pour l'essentiel des personnes habitants à SAVASSE, la présentation des comptes 2022 a révélé une somme qui mérite d'être réexaminée avec le nouveau bureau dont la Président Madame TEYSSERON.. Pour rappel le comité des fêtes reçoit des subventions conséquentes depuis sa création ou presque et d'autres aides matérielles. Les subventions versées sont des fonds publics avec une destination justifiée au profit de la seule association

A 21h22, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance du conseil municipal.

PV APPROUVE LE : Février 2023

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		



- D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2023 pour financer l'opération.
- De rechercher toutes les aides et subventions aux taux les plus élevés auprès du Département (au titre du Projet de Cohérence Territoriale), à la Région AURA (dans le cadre du contrat d'Ambition Région), à l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- Il mandate le Maire pour signer tout document et autres nécessaires à la réalisation de cet investissement.